<u>: RENOUVELLEMENT DE CONTRAT</u>

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée de la nécessité de poursuivre l'opération de lutte contre la délinquance et les toxicomanies. Il convient donc de renouveler le contrat de Monsieur TANGEAOUI, chargé de mission, en poste depuis le 1er Janvier 1997 pour 6 mois, puis renouvelé pour un an en Juillet 1997 et en Juillet 1998 (délibération du 22 Juin 1998).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reconduire le contrat de travail de Monsieur TANGEAOUI pour une durée de un an, à compter du 1er Juillet 1999,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget en cours.